



1691, boulevard Pie-IX, local 405, Montréal (Québec) H1V 2C3

Courriel : rodcdcoordination@yahoo.ca

Téléphone : 514-524-2226

Télécopieur : 514-524-7610

Site web : www.defensedesdroits.com

QUÉBEC DOIT MIEUX SOUTENIR LES GROUPES DE DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

Les organismes de DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS mènent des luttes collectives pour faire reconnaître les droits démocratiques, économiques, sociaux et culturels, comme le droit à la JUSTICE, à l'ÉGALITÉ, à la SANTÉ, à l'ÉDUCATION, au LOGEMENT, à un REVENU suffisant, à l'ALIMENTATION, etc. Ils font aussi progresser les lois, dans différents domaines, comme l'ENVIRONNEMENT et la CONSOMMATION.

À l'heure des politiques d'austérité, le rôle des organismes de défense collective des droits est primordial, mais ils sont sous-financés et sont eux-mêmes menacés de coupures.

Signez la pétition!

**40 millions \$ de plus par année,
pour la défense collective des droits !**



Les DROITS, ça se défend !

La défense collective des droits, c'est...

Quelques 350 organismes communautaires et sans but lucratif du Québec, nationaux, régionaux et locaux, informent la population, regroupent les personnes lésées et font pression sur les gouvernements pour que justice soit faite. Ce sont des groupes de femmes, des associations de consommateurs et de consommatrices, des comités logement, des groupes de sans-emploi, des associations de retraités et de préretraités ou de personnes handicapées, des groupes écologistes ou d'usagers et d'usagères des services de santé, de transport en commun, d'établissements scolaires, etc.

Ils dénoncent et luttent contre les organisations et les personnes qui renient les droits fondamentaux, d'où qu'ils proviennent. Leurs combats vont au-delà de la reconnaissance des droits individuels; ils font progresser les lois et toute la société.,

Le financement de la défense collective des droits, une misère!

Bon an, mal an, le gouvernement du Québec verse, via le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), autour de 17,4 millions \$ à 325 organismes de défense collective des droits, en soutien à leur mission de base. Ça fait une moyenne de 56 000 \$ par groupe, c'est-à-dire à peine 44 % de ce que reçoivent la plupart des organismes d'action communautaire autonome. Or, 65 % des groupes de défense collective des droits reçoivent moins que cette somme et une trentaine d'entre eux ne reçoivent rien du tout...

Depuis des décennies, leurs subventions n'ont jamais été augmentées, ni même indexées. Au fil des ans, les groupes de défense collective des droits se sont sévèrement appauvris et leurs possibilités d'actions ont été dangereusement réduites.

La défense collective des droits en période d'austérité

Sous prétexte de la révision des programmes effectuée actuellement par Québec, le MESS vient de réduire de moitié la durée des ententes de financement des groupes, les faisant passer de 3 ans à 18 mois. Cela les jette dans la précarité, alors qu'ils sont de plus en plus sollicités par les personnes que le même gouvernement laisse tomber en coupant dans les programmes et les services sociaux.

La pétition du Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD) et de ses membres revendique...

- **40 millions \$ de plus par année** au budget dédiée à la défense collective des droits, ce qui permettra, entre autres :
 - de financer des nouveaux groupes, jusque là écartés par le MESS;
 - de couvrir les frais liés à la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles ;
- **l'indexation annuelle** des subventions à la défense collective des droits;
- **et des ententes de financement d'au moins 3 ans.**

D'ici le 14 septembre 2015, signez la pétition et faites-là parvenir au RODCD!

Faites circuler la pétition!